



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME**  
**(CNIDH)**



**DECLARATION DE LA CNIDH SUR LE PROCESSUS ACTUEL DE REVISION  
DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION**

1. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) suit avec beaucoup d'attention le positionnement de divers acteurs autour du processus de révision de certaines dispositions de la Constitution du 18 mars 2005.
2. La CNIDH reconnaît que la révision de la loi fondamentale d'un pays requiert une concertation la plus large possible.
3. La CNIDH apprécie l'intérêt que divers acteurs portent sur ledit processus témoignant de l'enjeu que revêt la révision de certaines dispositions de la loi fondamentale émanant de l'Accord d'Arusha.
4. La CNIDH a appris l'annonce de la coalition des partis politiques de l'opposition regroupés au sein de l'ADC Ikibiri visant l'organisation en date du 9 décembre 2013 d'une marche manifestation pour demander un consensus inclusif sur la révision de certaines dispositions de la Constitution.
5. La CNIDH note une certaine nervosité de certains acteurs politiques et une difficulté d'harmonisation des procédures administratives liées aux libertés publiques avec la sagesse politique indispensable dans pareille circonstance.
6. La CNIDH observe des sentiments de peur dans la population suite à la polarisation des déclarations médiatiques de différents partenaires politiques avec un risque de basculer dans une situation de violation des droits de l'homme.
7. La CNIDH déplore que cela intervient dans un contexte où beaucoup d'efforts des partenaires nationaux et internationaux sont mobilisés dans la perspective d'une préparation des élections de 2015 que tout un chacun souhaite transparentes, apaisées et démocratiques.
8. La CNIDH apprécie l'opportunité offerte exceptionnellement par l'Assemblée Nationale d'organiser un atelier pour rassembler les vues des divers partenaires sociopolitiques.
9. Pour toutes ces raisons, la CNIDH recommande aux divers acteurs politiques de privilégier constamment la retenue, la voie du dialogue, de la tolérance et de la concertation dans le traitement de toutes les questions sensibles en général et celles liées au processus électoral de 2015 en particulier.

10. La CNIDH en appelle à la sagesse de tous les acteurs sociopolitiques pour donner leurs contributions et aux parlementaires d'intégrer les contributions consensuelles à récolter dans l'atelier en vue afin de préserver la paix et la sécurité.

Fait à Bujumbura, le 6 décembre 2013



Pour la CNIDH

Frère Emmanuel Ntakarutimana

Président